



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la  
commune de MAZERES-SUR-SALAT**

Séance du 25 avril 2008

**MAIRIE de (31260)  
Mazères-sur-Salat**

L'an deux mille huit et le vingt cinq avril à 21 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de Mazères-sur-Salat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr. Pierre CASTERAS.

Présents : CASTERAS Pierre, ALCAIDE Manuel, BLANC Béatrice, HERNANDO Claude, Marcel ARTIGAS, BODIN Danielle, DENISE Sigrid, DOUGNAC Jean Claude, DUCLOS Christine, FARINE Colette, GRISPAN Jérôme, PINTAT Patrick.

Absents excusés : CANAL Jean, CIGAGNA Albert, GARDELLE Céline

Secrétaire de Séance : GRISPAN Jérôme.

Objet : déclaration préalable pour les clôtures

Monsieur le Maire rappelle que les règles d'urbanisme en raison de leur nature ou de leur faible importance dispensent toute personne de faire une déclaration de travaux pour la réalisation de clôtures sur leur propriété.

Cependant l'article R.421-12 du code de l'urbanisme permet au Maire de demander de déposer une déclaration préalable de travaux pour les clôtures afin de mieux gérer les règles d'urbanisme.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de soumettre les clôtures à déclaration préalable.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Pierre CASTERAS

Certifié exécutoire par le Maire

Compte-tenu de la réception en sous-préfecture le 05.05.2008

Et de la publication le : 06.05.2008

Le Maire,  
Pierre CASTERAS

